

CONSEIL MUNICIPAL DU 10 octobre 2018 - 20h30

Travaux d'accessibilité Mairie-Foyer : avenant 1 au lot 2 :

Le conseil accepte l'avenant 1 au lot 3 d'un montant de 4 874,40 €HT pour le raccordement du bâtiment au réseau d'assainissement. Les travaux relatifs à la partie du foyer rural devraient être terminés fin novembre

Travaux du Temple :

Attribution du marché relatif au renforcement de la charpente à l'entreprise Baron de chey pour 30 247,50 €. Les travaux devraient commencer prochainement.

Travaux au Restaurant du marché :

Attribution des lots pour le marché de Mise en conformité du Foirail par la création d'un sanitaire et la modification des accès (PMR) pour un total de 53 884,79 €.

10 rue St-Nicolas :

Validation de l'avenant 1 au lot 4 pour 461,91 €.

Communauté de communes : Prise / restitution de compétences :

Suite à la création du nouvel EPCI « Mellois en Poitou » : il est restitué aux communes les compétences : fourrières animales situées sur l'ancien territoire de la Communauté de Communes du Mellois et transports Publics non urbains de la Communauté cantonale de Celles-sur-Belle.

Les compétences suivantes sont quant à elles transférées à la communauté de communes :

- Petite enfance et enfance-jeunesse,
- Temps d'activités périscolaires et Restauration scolaire,
- Sites, circuits et équipements touristiques
- Transports,
- Bâtiments liés à un service public,
- Actions de promotion et de développement territorial : soutien au tissu associatif et participation financière pour les associations ayant un rayonnement communautaire défini dans le cadre du règlement d'intervention ou, le cas échéant, de conventions d'objectifs triennales,
- Gestion du label « Pays d'art et d'histoire.

Adhésion de la Communauté de communes au Syndicat des Vallées du Clain Sud :

Le conseil valide l'adhésion de l'EPCI audit Syndicat, en particulier pour exercer la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI).

Subvention exceptionnelle :

Le conseil attribue une subvention exceptionnelle de 525€ au comité des fêtes, L'association avait pris en charge les frais de cachet des artistes animant la soirée du 23 juin dernier autour du four. (Cette subvention équilibre les frais engagés.)

Conventions SDIS :

Un agent communal ayant rejoint les sapeurs pompiers volontaires de Lezay, le conseil autorise la signature de 3 conventions autorisant son absence pour causes de formation et d'intervention.

Questions diverses :

- Cérémonie du 11 novembre : le déroulé de la matinée reste à arrêter (conjointement avec le référents « Défense » et « Sécurité », la semaine prochaine).
- Présentation du Compte Épargne Temps (CET) à destination des agents : possibilité de l'alimenter annuellement au maximum par 5 jours de congé et 2 jours hors période. Le CET est limité à 60 jours qui pourront être pris pour bénéficier de congés longue durée ou/et à l'occasion du départ en retraite. La proposition doit être validée par le Comité Technique du Centre de Gestion, et fera l'objet d'une délibération ultérieure pour l'entériner.
- Les agents communaux rafraîchissent une partie du local 10 rue Saint-Nicolas. Elle sera prochainement mise à disposition de l'Épicerie sociale et du Restaurant du cœur
- Salle des fêtes : réception de plusieurs devis relatifs à la réfection du plafond : de 17 000 à 50 000 €, auxquels il faudrait rajouter le luminaire et éventuellement la climatisation. Décision en suspend.
- Le local chasseur (rue de Chantalouette) présente des problèmes d'infiltration par la toiture. Réception d'un premier devis (désamiantage + réfection) pour environ 50 000 €.
- Commission voirie : problème d'eaux pluviales à la Rimbaudière, qui inondent le terrain d'un particulier. La commune sera médiateur entre les parties (privées).
- Commission des sports : Buts de foot à changer. Problème récurrent de sécurité avec les véhicules garés dans l'enceinte du stade. Un devis pour la réfection de l'éclairage présente un coût d'environ 40 000 €. Une demande de subvention est déposée à la Fédération de Foot.
- Commission communication : livraison prévue du bulletin semaine prochaine pour une distribution avant le week-end.
- Commission des marchés : se réunit mardi prochain. Objet : nouvelle réglementation européenne, travaux
- Cimetière : relance pour l'acquisition de terrains limitrophes avec diminution de la surface souhaitée. Décision est prise de ne déposer une plaque de commémoration « Mairie » seulement lors des sépultures des conseillers municipaux en cours de mandat, et des maires (mandat en cours ou non)
- Défense incendie : un propriétaire refuse la convention relative au passage d'une conduite d'eau (pour alimenter un poteau incendie) dans son champ.
- Rencontre RES entre les conseils municipaux de Saint-Vincent et de Lezay, le 17 octobre
- Présentation de 2 devis relatifs au changement d'un bac dégraisseur au marché. Dépense à prévoir en 2019.
- Déclarations d'intention d'aliéner : la commune ne préempte pas sur les transactions présentées.
- Prochain conseil le 14 novembre - 20h30

Fin de conseil : 22h45